



SOCIETE D'EXPLOITATION DU CANAL ET DES ADDUCTIONS DES EAUX DU NORD

BP n°10 NAASSEN -1135- BEN AROUS, TUNISIE

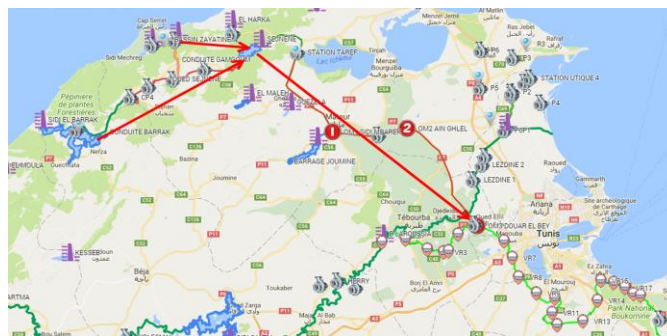
Tél: (+216) 71.398260 / 71.398382 Fax: (+216) 71.308233

Responsabilité Sociétale de l'Entreprise

RSE

C.O.P.

Communication annuelle sur le progrès 2017



SECADENORD

Sommaire

	Page
Engagement du Président Directeur Général.....	03
Présentation de la SECADENORD.....	04
Droits de l'homme.....	05
Droit du travail.....	06
Environnement.....	08
Lutte contre la corruption.....	09

Monsieur le Secrétaire Général,

La SECADENORD a décidé d'adhérer et de soutenir les valeurs du Global Compact en Novembre 2012.

J'ai le plaisir de vous confirmer, de nouveau, notre engagement en faveur des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies relatifs aux Droits de l'Homme, aux droits du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Je vous exprime également ma volonté de faire progresser ces principes auprès de nos salariés et dans l'ensemble de notre sphère d'influence, à savoir clients, fournisseurs, partenaires, etc.

Pour nous, soutenir le pacte mondial, c'est nous engager pleinement dans une stratégie de développement durable. Cet engagement constitue l'un des fondements de notre Responsabilité Sociétale d'Entreprise.

Au titre de la communication sur le progrès 2017, les actions que nous avons retenues, pour illustrer notre démarche, concernent l'ensemble des dix principes du Pacte Mondial.

Je suis fier que la SECADENORD contribue, grâce à son soutien, à l'initiative lancée par l'ONU.

Meilleures salutations.

BEN CHEIKH EZZEDDINE

Présentation de la SECADENORD

La Société d'Exploitation du Canal et des Adductions des Eaux du Nord (SECADENORD) est un établissement public à caractère non administratif, créé par la loi n° 84-26 du 11 mai 1984. Elle est placée sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.

Les missions de la SECADENORD sont définies par la loi de création comme étant : Assurer le fonctionnement, la gestion, l'exploitation, l'entretien et la maintenance du canal et des conduites d'adduction servant pour le transport des eaux des barrages vers les lieux de leur utilisation desservis par les ouvrages mis à sa disposition. La SECADENORD procède également à la répartition et à la vente des eaux aux différents organismes chargés de leur distribution aux utilisateurs.

Les ouvrages et les installations mis à la disposition de la SECADENORD pour exploitation sont répartis à travers plusieurs gouvernorats du pays.

I- Droits de l'homme

Les entreprises sont invitées à :

1. Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme
2. Veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent complices de violations des Droits de l'Homme

Nos engagements, notre politique

La SECADENORD adhère aux principes de La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de décembre 1948.

Elle compte intégrer dans son programme de formation le module de sensibilisation sur les droits de l'homme.

Objectif

- Sensibiliser le personnel de la SECADENORD à l'importance dédiée à ce thème.
- Associer, également, nos partenaires au respect des Droits de l'Homme.

Démarche et mise en œuvre

- Mise en place des panneaux de clôture grillagée aux berges du canal et des plaques signalétiques interdisant la natation au canal, et ce, afin de protéger la vie des riverains, ainsi qu'assurer la propreté de l'eau.
- Réalisation des actions de formation sur le secourisme au profit des agents de la SECADENORD.
- Programmation des réunions avec les parties prenantes afin de discuter des actions en commun.
- Séminaire sur les ODD
- Entrée en vigueur de la la Loi organique n° 2017-58 du 11 août 2017, relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes
- Conformément aux exigences liées à la ratification du Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies contre la torture, une Instance chargée de la prévention de la torture a également été instaurée en 2017 au niveau de pays
- Assistances de cadres de la société à de sessions de formation sur la programmation et la planification stratégique selon la Gestion Axée sur les Résultats sensible au Genre ;
- 9- Intégration de l'approche Genre dans le processus de préparation du budget surtout en matière de recrutement

II- Droit du travail

Les entreprises sont invitées à :

3. Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.
4. Soutenir l'élimination de toutes formes de travail forcé ou obligatoire.
5. Soutenir l'abolition effective du travail des enfants.
6. Agir pour l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi.

Nos engagements, notre politique

La SECADENORD prend toutes mesures nécessaires de prévention des risques pour la santé et la sécurité, et oeuvre à l'amélioration des conditions de travail.

Objectif

- Améliorer les conditions de travail
- Eviter tout genre de discrimination professionnelle

Démarche et mise en œuvre

La SECADENORD a procédé à enraciner un climat social sain en observant les dispositions du code de travail Tunisien et en procédant à une amélioration continue des conditions de travail à travers les actions suivantes :

- Généraliser les visites médicales annuelles à tout le personnel de la société (permanent et contractuel) y compris les actes d'analyse médicale et d'autres.
- Faire bénéficier les chauffeurs de la société d'une visite médicale supplémentaire d'ophtalmologie.
- Equiper les complexes et les stations de la société avec du matériel de protection contre l'incendie et d'autre matériel de sécurité.
- Appuyer le travail du comité chargé de l'écoute du personnel sur les lieux de leur travail et le remède des difficultés enregistrées.

- Promouvoir le système de formation du personnel.

Consciente de la nécessité de l'ouverture sur les sociétés de même nature et sur les nouvelles technologies, la SECADENORD n'a pas cessé de déployer des efforts importants pour l'échange d'expériences dans le domaine de l'eau et de faire participer ses cadres dans des séminaires et des ateliers internationaux.

- Octroi de la certification "label marhaba" relative au système de qualité d'accueil aux services de la société.
- Renforcer le dialogue social et appuyer le travail syndical dans un climat de respect mutuel.
- Apporter des améliorations aux règlementations du fonds social de la société pour satisfaire le besoin supplémentaire enregistré suite à l'augmentation de l'effectif du personnel.
- Début des Travaux de préparation d'un projet d'un nouvel organigramme ainsi qu'un statut particulier pour la société afin d'adapter l'organisation fonctionnelle et structurelle de la SECADENORD actuellement en place par rapport aux exigences socio-économiques du pays et d'optimiser l'effectif du personnel disponible, et ce en adoptant l'approche participative de l'ensemble des intervenants.
- Continuer les actions programmées par l'amicale de la SECADENORD.
- Instauration du prix de l'ouvrier exemplaire en collaboration avec l'amicale de la société

III- Environnement

Les entreprises sont invitées à :

7. Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.
8. Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
9. Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Nos engagements, notre politique

La SECADENORD contribue à la lutte contre toute forme de pollution, en économisant l'énergie que ce soit pour le fonctionnement de ses infrastructures ou lors des déplacements de ses employés, ainsi que, par la création d'espaces verts.

Elle limite l'impact sur l'environnement de son activité par la mise en œuvre de technologies innovantes et des procédures réduisant la pollution.

Objectif

Dans le cadre de sa politique environnementale la SECADENORD s'est donné comme objectif de réduire la consommation d'énergie de ses infrastructures et de protéger l'environnement contre toute forme de pollution.

La démarche volontariste de réduction de la consommation énergétique n'est pas récente à la SECADENORD, des analyses et mesures ont déjà été réalisées.

L'actualisation de ces analyses et la volonté de détecter de nouvelles sources potentielles de réduction de la consommation d'énergie, s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue.

Démarche et mise en œuvre

La SECADENORD a réalisé les actions suivantes :

- Entretien des espaces verts de la société d'une superficie de 10 ha environ (olivier, raisin biologique, blé, jardin...) pour consolider les ressources annexes de l'entreprise d'une part et exploiter au mieux les espaces disponibles d'autre part. Cette action a permis également d'accorder un avantage d'achat des fruits au personnel à des prix préférentiels et en même temps la création d'un paysage agréable.
- Entretien des panneaux de clôture grillagée aux berges du canal pour protéger la vie des riverains et améliorer la qualité de transfert de l'eau.
- Mise en service du système de maintenance GMAO.
- Suivi de l'étude qui a été réalisé en partenariat avec STEG/ER pour profiter des opportunités des énergies renouvelables (solaires et éolienne).
- Continuer les travaux des actions programmées dans le cadre de la convention de partenariat entre la SECADENORD et la Société Canal de Provence (SCP).
- Une mission d'audit énergétiques a été faite et des mesures concrètes ont été lancés tels que l'installation de batteries de condensateurs visant à améliorer le cosinus pour mieux maîtriser la consommation d'énergie électrique.

- Note incitant les agents de la société à la diminution de la consommation d'énergie et qui fixe des règles d'utilisation de la climatisation....

IV- Lutte contre la corruption

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots de vin.

Nos engagements, notre politique

La lutte contre la corruption est un enjeu de grande importance pour la SECADENORD, elle a mis en place une politique qui détermine clairement la marge de manœuvre des équipes administratives et techniques.

Démarche et Mise en œuvre :

- Publication aux journaux des appels d'offres ainsi que les consultations dont les montants dépassent 10 000 dinars.
- Exigence des déclarations sur l'honneur de non influence et de non appartenance à la société dans les dossiers de soumission des fournisseurs.
- Mise en place d'un comité interne de transparence et de lutte contre la corruption.
- Réalisation d'une action de formation au profit des membres de ce comité.
- Renforcements des actions d'audit de la direction d'audit interne et contrôle de gestion